

République Française
Département du Gard

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
11 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 1
18 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation

20 mai 2022

Numéro de la délibération

22-11

Objet de la Délibération

Plan de financement Mission
Patrimoine 2022

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :***Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :***

Titulaires : Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER, Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléante : Madame Hélène DEYDIER.

Avaient donné pouvoir :

Madame Myriam NESTI à Monsieur Gilles DUMAS.

Vu la convention cadre 2022-2024 « Pour la connaissance du Patrimoine » signée avec la Région Occitanie ;

Vu la convention financière annuelle 2022 signée avec la Région Occitanie, précisant notamment le cadre du soutien apporté par la Région Occitanie au PETR Garrigues et Costières de Nîmes pour la réalisation des opérations d'inventaire général sur son territoire ;

Considérant que pour cette phase 3 de la mission Patrimoine, dont les délais de réalisation prévisionnels sont du 01/01/2022 au 31/12/2022, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes prévoit le plan de financement suivant :

| DEPENSES | | RESSOURCES | | |
|----------------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|-------------|
| Équipement, Matériel | 527,50 € | LEADER | 18 719,16 € | 39 % |
| Études, Conseils, Prestations | 1 993,60 € | REGION Occitanie | 20 000,00 € | 41 % |
| Ingénierie, Frais de personnel | 36 806,72 € | | | |
| Communication | 2 456,28 € | | | |
| Frais de mission, coût indirects | 6 614,86€ | Autofinancement PETR | 9 679,80 € | 20 % |
| TOTAL | 48 398,96 € | TOTAL | 48 398,96 € | 100% |

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
11 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 1
18 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation
20 mai 2022

Numéro de la délibération
22-11

Objet de la Délibération
Plan de financement Mission
Patrimoine 2022

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De valider le plan de financement prévisionnel du projet Inventaire du Patrimoine 2022 (Phase 3) ;
- D'autoriser le Président à ajuster l'autofinancement en cas de variation mineure du montant des dépenses, et/ou en l'absence de subvention d'un ou plusieurs partenaires mentionnés dans le plan de financement précité ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs identifiés ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

